

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée
22 mai 2013 : 18h30

Assemblées générales du 21 mai 2013

Banimmo a le plaisir d'annoncer que les assemblées générale ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues le 21 mai 2013 ont approuvé tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a notamment décidé la distribution d'un dividende brut de 0,27 euro par action, soit un montant total de 3,07 millions d'euros.

Le dividende, net de précompte mobilier de 25%, s'élèvera à 0,2025 euro par action.

Le paiement du dividende se fera contre remise du coupon n° 6 à partir du 31 mai 2013. Compte tenu de cette date de paiement, la date de détachement du coupon (ex date) est le 28 mai 2013 et la date d'enregistrement (record date) le 30 mai 2013.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter :

Didrik van Caloen
nv BANIMMO sa
Tel. : +32 2 710 53 41
e-mail : didrik.vancaleoen@banimmo.be

Christian Terlinden
nv BANIMMO sa
Tel. : +32 2 710 53 42
e-mail : christian.terlinden@banimmo.be

A propos de Banimmo

Banimmo, foncière de repositionnement et de redéveloppement, acquiert des immeubles présentant un haut potentiel de redéveloppement pour les revendre après transformation. La société, qui est active en Belgique, en France et au Luxembourg dans les secteurs bureaux, retail et semi-industriel, ainsi que dans les centres de conférences et d'exposition, est établie à Bruxelles. Sa filiale, Banimmo France, couvre le marché français à partir de son siège de Paris.

L'entreprise compte une trentaine de collaborateurs. Jusqu'à présent, le groupe Banimmo a investi dans quelque 24 biens immobiliers représentant une valeur totale de € 417 millions. La Belgique constitue le marché prédominant, avec 61% du portefeuille en termes de valeur de marché. La France représente 39% du portefeuille de Banimmo. Le portefeuille évolue continuellement grâce au repositionnement permanent et à la rotation élevée des actifs. A ce jour, la société est détenue par la foncière Affine (49,51%) et le management (24,90%) qui ont conclu une convention d'actionnaires. Le reste, soit 25,59%, est entre les mains du public.